



COMMUNE DE BOURAIL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 FEVRIER 2022
1^{ère} séance

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à quinze heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur le maire.

Date d'envoi de la convocation et de son affichage à la porte de la mairie : le 16 février 2022.

Etaient présents :

M. Patrick ROBELIN – Maire et président de séance

MM./Mmes Mario BOUÉARAN, Odile OBRY, Jean-Paul ROBELIN, Josselyne MONTAZI, Olivier HOUDAN, Martine BOUTEILLER et Cédric JIZDNY - Adjointes au Maire

MM./Mmes Joris BELPADRONE, Murielle ROUBIO, Myra-Flore BODEOUAROU, Angélo TUAL, Dorothée FOUYE, Bertrand PERRONNET et Julien BOANEMOI - Membres.

Procurations :

Michel SANITA à Patrick ROBELIN,
Jean-Pierre DENNEMONT à Martine BOUTEILLER,
Thierry TERTRAIS à Cédric JIZDNY,
et Tina TAKILUA à Jean-Paul ROBELIN.

Absents excusés :

Rozanna ROY, Laurent CHRISTIN, David UGOLINI et Lyshenka ARIIHOHOA.

Absents non excusés :

Virginie PAILLARD, Louisia COLORAS, Mickaëla ROLLY, Stéphane PARALET, Milca KAPISSIRI et Arnaud WUHLIN.

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes ; Madame Martine BOUTEILLER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité. Elle est assistée dans ses fonctions par M. Thibault POITVIN – secrétaire général de mairie, Mme Gillian GUATHOTI – directrice financière et Mme Claudia CLÉMEN – agent de bureau, en qualité d'auxiliaires.

Il est fait lecture de l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2021,
- Définition des orientations budgétaires de l'exercice 2022,
- Attribution de subventions.

Les projets de délibérations sont soumis à l'examen et au vote ;

2022.01 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2021 est **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ** des voix.

VOTES :

POUR :

MM./Mmes Patrick ROBELIN, Mario BOUÉARAN, Odile OBRY, Jean-Paul ROBELIN, Josselyne MONTAZI, Olivier HOUDAN, Martine BOUTEILLER, Cédric JIZDNY, Joris Belpadrone, Murielle ROUBIO, Myra-Flore BODEOUAROU, Angélo TUAL, Dorothée FOUYE, Bertrand PERRONNET et Julien BOANEMOI.

Par procurations :

Michel SANITA, Jean-Pierre DENNEMONT, Thierry TERTRAIS et Tina TAKILUA.

CONTRE : néant.

ABSTENTIONS : néant.

2022.02 – Orientations des budgets 2022 (délibération n°2242/01/2022)

Le secrétaire général présente, sous vidéo-projection, le contexte économique et financier, l'analyse financière de la collectivité, les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2022 et un point est fait sur les budgets annexes (ordures ménagères, assainissement, eau et lotissement d'Ourail) ;

La ville de Bourail conserve une situation financière saine qui lui permet de poursuivre ses investissements malgré la hausse des dépenses de fonctionnement et la baisse des recettes ; des actions concrètes sont mises en place afin que cette tendance ne soit pas confirmée sur les prochains exercices.

Des questions diverses s'ensuivent auxquelles le Maire et le Secrétaire général apportent les précisions utiles à la connaissance des élus.

2022.03 – Attribution de subventions (délibération n°2242/02/2022)

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal **ALLOUE** la dotation de fonctionnement 2022 aux établissements scolaires primaires ainsi qu'une subvention à une association sportive (fonctionnement 2021) et une autre pour prendre en charge la prestation du Père Noël 2021, pour un montant total de 8.159.715 francs.

La discussion est ouverte :

A la question de l'adjointe au Maire Madame Josselyne MONTAZI sur la non prise en compte des effectifs de maternelle dans le calcul de la dotation de fonctionnement pour ce qui concerne l'école privée, le Maire lui indique que ce n'est pas une obligation pour la collectivité de prendre en charge les maternelles, selon le contrat d'association signé avec la Direction diocésaine de l'école catholique en Nouvelle-Calédonie (DDEC).

Le Maire propose d'étudier ultérieurement la faisabilité d'inclure les effectifs de la section des grands de maternelle privée dans le calcul de la dotation municipale (38 265 francs par élève) du fait de l'obligation de scolarité de tout enfant à ce niveau.

VOTES :

POUR : Patrick ROBELIN, Mario BOUEARAN, Odile OBRY, Jean-Paul ROBELIN, Josselyne MONTAZI, Olivier HOUDAN, Martine BOUTEILLER, Cédric JIZDNY, Joris Belpadrone, Murielle ROUBIO, Myra-Flore BODEOUAROU, Angélo TUAL, Dorothée FOUYE, Bertrand PERRONNET et Julien BOANEMOI.

Par procuration : Michel SANITA, Jean-Pierre DENNEMONT, Thierry TERTRAIS et Tina TAKILUA.

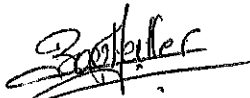
CONTRE : néant

ABSTENTION : néant

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX

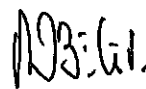
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à 16 heures 30.

La secrétaire de séance,



M. BOUTEILLER

Le président de séance,



P. ROBELIN

Adopté à l'unanimité
en séance du 16/03/2022

les membres,

